

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

---

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CD368

présenté par  
M. Millienne, rapporteur

-----

#### ARTICLE 5

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« de la population »

les mots :

« des particuliers ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.